

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 22 avril 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 16 avril 2024 s'est réuni le Lundi 22 avril 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : NOSMAS Karen, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de NOSMAS Karen à SORIN Christian, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise, de BLANCHARD Stéphane à HOCQUELET Joël, Maire, de MARTIN Dominique à CARUHEL Maud, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine,

D.13

Subvention à l'Equipement de l'association Aviron Marmandais

L'Aviron Marmandais sollicite la commune de Marmande pour l'achat d'un nouveau bateau pour un montant de 15 660 €.

Le Conseil Départemental de Lot et Garonne subventionne l'acquisition dudit matériel à hauteur de 7 500 € dans le cadre de son régime d'aide spécial aux associations sportives.

La Commission Sport a émis un avis favorable pour le versement d'une aide à l'équipement pour un montant de 5 053,50 €.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Accepte** le principe de verser une aide financière à l'association « Aviron Marmandais » pour l'achat d'équipements sportifs
- Décide** d'octroyer une aide d'un montant de 5 053,50 € à l'Aviron Marmandais
- Dit** que le montant de cette subvention sera prélevé sur les enveloppes prévues au budget 2024 – Article 20421

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 -
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 22 avril 2024

La secrétaire de séance
Fatima FIGUES



Le Maire de Marmande
Joël HOCCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 29.04.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 29.04.2024.

La Secrétaire de séance
Fatima FIGUES



Le Maire de Marmande
Joël HOCCQUELET

